

Sujet : [INTERNET] Arrêté préfectoral IC-20-082 du 29 octobre 2020 - Consultation du public

De : ndebellis@orange.fr

Date : 11/01/2021 21:41

Pour : pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la consultation du public sur l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire de la commune de Fontenay en Parisis, je souhaite vous informer que je suis totalement défavorable à ce projet privé, en me fondant majoritairement sur le rapport de l'enquêtrice publique (enquête publique sur la modification n°2 du PLU).

S'agissant du rapport de l'enquêtrice publique, les arguments qui s'opposent à la modification du PLU en lien avec la création de cette ISDI et du pôle équestre sont développés avec précision et rigueur.

Il convient de s'y référer car, à mon sens, les évolutions, à la marge, du projet d'ISDI ne remettent pas en question ses conclusions motivées qui, je me permets de vous le rappeler, l'ont conduit à émettre un avis défavorable à la modification n° 2 du PLU. A savoir qu'en approuvant la modification du PLU lors du Conseil municipal de décembre 2020, sans attendre la fin de la consultation actuelle, M. le Maire agit en faveur de la réalisation du projet d'ISDI sans tenir compte de l'avis de ses concitoyens.

Alors que les ISDI (5 ISDI dans un rayon de quelques km autour du village) sont implantées en marge des habitations, celle prévue à Fontenay en Parisis doit être créée en limite :

- du centre de loisirs fréquenté régulièrement par de nombreux enfants ;
- du poney-club installé à Fontenay en Parisis depuis quasiment 10 ans et utilisé par les fontenaysiens ;
- du stade qui peut être utilisé ponctuellement par les écoles et où se côtoient les jeunes du village et les adultes dans le cadre de leurs activités sportives ;
- et des habitations.

Initialement prévue sur 5 ans, l'exploitation doit durer 6 ans, avec un trafic journalier de 67 camions se succédant de 7 heures à 18 heures, (soit 134 passages en comptant les aller-retour des camions).

Cela représente plus d'un million de m3 de déchets, avec des contrôles sur la nature des déchets qui peuvent s'avérer douteux.

Ce projet d'ISDI met en danger la santé de la population, notamment les plus vulnérables, et présente des risques avérés pour l'environnement, avec la densification forte du trafic routier, la pollution supplémentaire, les nuisances sonores, la dégradation des routes, les risques chimiques ...

Il ne propose aucune retombée pour le village (pas de création d'activité au profit des fontenaysiens et de vie économique autour de ce projet, ni emploi, ni commerce, ni hébergement, ni restauration, ...), et ce, même si un pôle équestre opportuniste et disproportionné pour notre village voit le jour dans 6 ans !

A court terme, s'ajoutent à ces effets négatifs la perte de valeur des habitations et la disparition quasi certaine du poney-club parfaitement intégré dans le village et dont l'activité profite aux habitants.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez aux avis des fontenaysiens pour examiner ce dossier, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Nadine DE BELLIS,
Fontenay en Parisis